



académie
Rennes

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Secrétariat Général

Dossier suivi par
Chantal LE GAL

Téléphone
02 23 21 73 10

Télécopie
02 23 21 73 05

Mél.
ce.rectorat@ac-rennes.fr

96, rue d'Antrain
CS 10503
35705 Rennes
cedex 7

Site Internet
www.ac-rennes.fr

Région Bretagne
Courrier - arrivée

07 OCT. 2013

Action

MS

copie

Le recteur

à

Monsieur le Président du Conseil Régional de
Bretagne
Cabinet

Rennes, le 3 octobre 2013

Monsieur le Président,

Vous m'avez fait part de votre souhait de mettre en place une signalétique harmonisée des lycées de l'Académie.

Si je ne peux qu'adhérer à une telle démarche, porteuse de davantage de cohérence et de lisibilité, il me paraît toutefois important d'en harmoniser la mise en œuvre. Je considère ainsi inapproprié de retenir des traitements différenciés entre les lycées et lycées professionnels.

Je suggère à cet effet que les informations figurant sur la plaque destinée à identifier les formations dispensées par l'établissement soient les suivantes selon les cas :

- Lycée d'enseignement Général et Technologique
- Lycée Général, Technologique et Professionnel
- Lycée Professionnel.

Figureraient, le cas échéant, les mentions :

- CFAEN, si l'établissement dispense des formations par apprentissage ou
- GRETA, si l'établissement est actif en ce domaine.

Je souhaite, par ailleurs, attirer votre attention sur la proposition d'afficher la devise de la République dans la langue régionale. Or, le principe d'indivisibilité de la République s'impose à toutes et tous, et doit trouver son affirmation dans l'affichage de sa devise sur les édifices publics. Ce principe fondamental me paraît donc s'opposer à ce que la proclamation de la devise de la République, qui contribue à l'affirmation de l'identité nationale, puisse être faite dans une autre langue que celle de la République.

Je reste naturellement à votre disposition sur cette question.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Michel QUÉRÉ